

# CONSEIL MUNICIPAL

## *Coteaux du Lizon*

Procès-Verbal de la réunion du lundi 13 mai 2019 à 20 heures

1

**PRESIDENCE** : M. Alain WAILLE, Maire

**PRESENTS** : Mmes AIME, BACLET, BARONI, CLABAUT, DURANDOT, MENTION, L MEYNIER, N MEYNIER, ORVAIN, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, SIMON, WAILLE B.

**ABSENTS EXCUSES** : Evelyne BIARC donne pouvoir à M VINCENT, Nadine KOLLY donne pouvoir à F. AIME, Nicolas RADOUAN donne pouvoir à B. WAILLE, Alain PARIZOT donne pouvoir à A. WAILLE

**ABSENTS** : Pierre DACLIN, Nicole MEYNIER, Lionel PESSE-GIROD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Maryse VINCENT

### ORDRE DU JOUR

#### **1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du lundi 8 avril 2019**

Ce compte rendu est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

#### **2/ Comptes rendus de réunions**

##### Le 18/04 : la station d'épuration des eaux usées :

Une rencontre a eu lieu avec le département et l'entreprise Moureau, afin de régler les dysfonctionnements repérés ; les travaux concernant l'auto-surveillance et l'élimination du phosphore sont terminés ; restent des pièces mécaniques à changer ainsi que la formation du personnel à optimiser.

##### Le 18/04 : groupe de travaux voirie :

Des choix ont dû être opérés sur la liste établie afin de correspondre au budget voté. Les travaux de façade de La Poste ainsi que les travaux sur l'immeuble Bourbon ont été lancés ; les travaux de voirie concernant les rues Ferdinand Thorax, Allée des Chênes, Haut de Versac, En Ryon, Curé Marquis, Rouget de Lisle, les Cizes, la Montagne, sont en bonne voie de réalisation. Du matériel de tonte et d'entretien des jardins ont été achetés.

##### Le 4/05 : sortie forêt :

Les forestiers de l'ONF nous ont fait visiter une parcelle située à Buclans ; cette parcelle dans un terrain pentu, en terrasses avec des murs effondrés par endroit est difficile d'accès, ce qui rend d'exploitation coûteuse. Il est décidé de constituer un groupe de travail afin de réfléchir à l'avenir de cette parcelle.

#### **3/ Dossiers en cours**

Deux recrutements sont prévus aux services techniques sur un contrat de 1 et 6 mois.

### Les collecteurs de déchets avec le SICTOM :

La dernière tranche de travaux à réaliser se situe :

- place Voltaire avec 4 conteneurs posés, qui seront susceptibles d'être déplacés lors de l'aménagement du centre du village,
- rue Bellevue avec 2 conteneurs posés face au calvaire,
- parking du SPAR avec 1 conteneur ; proposition est faite au gérant afin de regrouper en un seul endroit les conteneurs verre/papier situés vers l'ancien Crédit Mutuel.

On demande au SICTOM s'il est possible d'installer des conteneurs complètement enterrés.

### Revitalisation du centre-bourg :

Un comité de pilotage est sur le point de se constituer, comme annoncé précédemment, composé de personnes volontaires et d'élus ; l'objectif étant de finaliser un cahier des charges à fin de recruter un bureau d'études pour l'examen du projet.

## **4/ Délibérations**

### ***4.1 Participation aux frais de fonctionnement - école La Source année 2018\_2019***

VU la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignements privés, complétée et modifiée par les lois n° 71.400 du 1<sup>er</sup> juin 1971, n° 77.1285 du 25 novembre 1977 et n° 85.97 du 25 janvier 1985 ; complétée par la loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 ;

VU le Contrat d'Association n°2000P/26 signé le 12 décembre 2000 entre Monsieur le Préfet du Jura et les représentants de l'Ecole Privée "La Source" de Saint-Lupicin à Coteaux du Lizon et notamment son article 12 ;

VU l'état des dépenses par élève des écoles publiques maternelles et primaires établi au titre de l'année 2018-2019 ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

**FIXE** la participation de la Commune au fonctionnement de l'Ecole Privée "La Source" pour l'année scolaire 2018/2019 aux montants suivants :

- Ecole Maternelle : 1 165.94 € par élève résidant à Coteaux du Lizon soit 15 157.22 euros (13 élèves)
- Ecole Primaire : 455.19 € par élève résidant à Coteaux du Lizon soit 10 469.37 euros (23 élèves)

**DIT** que les crédits sont prévus au compte n° 6574 du Budget de Fonctionnement 2019.

### ***4.2 Subventions 2019 aux associations et écoles***

VU les demandes de subventions formulées par les associations locales et les écoles pour leurs projets respectifs ;

VU les propositions de la commission subvention en sa réunion du 18 mars 2019 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCORDE** les subventions décrites ci-après pour l'année 2019

**DIT** que ces subventions seront versées sous réserve de bonne réalisation des actions prévues et de la mise à disposition des documents nécessaires au paiement.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de fonctionnement communal 2019

SUBVENTIONS 2019			
ORGANISMES / ASSOCIATION	demande 2019	Propositions de la commission	VOTE du Conseil Municipal
<b>demande</b>			
Harmonie Union Lupicinoise	1 500	1 500	1 500
Festival de musique du Haut Jura	?	500	500
Fête Coteaux du Lizon	12 000	11 000	11 000
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>13 500</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>
<b>SPORT</b>			
Jura Sud Foot	?	3 000	3 000
Collège du Plateau AS	200	200	200
Karaté du Plateau	1 000	1 000	1 000
Club des Jeunes	200	200	200
Archers du Lizon	250	250	250
Ski Club	1 000	700	700
Ski Club Lizon	?	500	500
Tennis-Club du Plateau	200	200	200
Les Lacets du Lizon	?	100	100
POITOUT Etienne	?	100	100
<b>TOTAL SPORT</b>	<b>2 850</b>	<b>6 250</b>	<b>6 250</b>
<b>LOISIRS</b>			
Génération Country 39	?	100	100
ACCA St Lup	?	200	200
<b>TOTAL LOISIRS</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<b>COMITE DES FETES - EPINETTE - ECOLES</b>			
Comité des fêtes	?	2 000	2 000
Programmation Epinette	14 000	14 000	14 000
Coop. Ecoles 200 € /classe, soit :			
<i>Elémentaire publique : 5 classes</i>	1000	1 000	1 000
<i>Maternelle Publique : 5 classes</i>	1000	1 000	1 000
<i>Privée "La Source" : 3 classes</i>	600	600	600
USEP : 9 € / licenciés 154 élèves	1386	1 386	1 386
<b>TOTAL COMITE - ECOLES</b>	<b>18 186</b>	<b>19 986</b>	<b>19 986</b>
<b>TOTAL subventions - art 6574</b>			<b>39 536 €</b>

#### 4.3 Délibération contre la remise en cause du régime forestier mis en œuvre par l'ONF

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de Coteaux du Lizon réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Le **CONSEIL MUNICIPAL** déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois qui soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.  
Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**  
**SOUTIENT** les personnels de l'ONF et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

#### *4.4 Demande de subvention à la CAF achat logiciel e-enfance*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**  
**ADOpte** la mise en place d'un logiciel commun pour les services Mini-crèche et Maison de l'enfance de la commune

**ARRETE** les modalités de financement du projet

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

**AUTORISE** le Maire à demander une subvention au titre du Plan de Rénovation des Etablissements d'accueils des jeunes enfants pour le projet de travaux de rénovation intérieure de la crèche communale

#### *4.5 Autorisation de lancement du MAPA « Réhabilitation de la voirie communale »*

**Monsieur le Maire INDIQUE** qu'une série de travaux de réhabilitation de la voirie communale doivent être envisagés en 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de « Réhabilitation de la voirie communale de Saint-Lupicin – Coteaux du Lizon »

**DECIDE** que la consultation relative à l'exécution de ces travaux sera lancée, sous la forme d'une procédure adaptée (art 28 du CMP),

**AUTORISE** le Maire à lancer l'ensemble des procédures et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation globale de cette opération.

#### *4.6 Convention de mise à disposition du matériel – Coteaux du Lizon et Lavans lès Saint-Claude*

**Monsieur le maire INDIQUE** que les communes de Lavans-lès-Saint-Claude et de Coteaux du Lizon souhaitent mutualiser le matériel de leur service technique respectif. Pour ce faire, **Monsieur le maire PROPOSE** de signer une convention de mise à disposition de matériel entre les deux communes.

**VU** le projet de convention joint en annexe,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de matériel entre les communes de Coteaux du Lizon et de Lavans les Saint Claude

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention

#### *4.7 Règlement de fonctionnement de la Mini crèche du Plateau*

**Monsieur le maire INDIQUE** qu'afin de se mettre en conformité avec les recommandations de la CAF 39, quelques adaptations ont dû être apportées au règlement de fonctionnement de la Mini crèche du Plateau.

**VU** le projet de règlement joint en annexe,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la proposition de nouveau règlement de fonctionnement de la Mini crèche du Plateau,  
**AUTORISE** le Maire à signer le dit règlement.

**5/ Informations et Questions diverses**

- Monsieur le Maire a assisté à la signature du contrat de vente entre la Communauté de Communes et PMM de Clairvaux, repreneur de Mécaplast.
- Une association d' « atelier partagé » (avec en activité de la ressourcerie) cherche un local : on propose l'immeuble Bourbon avec convention fixant un loyer.
- Le recensement de la population de Coteaux du Lizon aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.
- L'école maternelle Saint Lupicin s'appelle désormais « Ecole Maternelle Gérard Dalton ».

**6/ Dates à retenir**

- Réunion publique à St Lupicin le vendredi 7 juin 18h30
- Prochain conseil municipal le lundi 17 juin 20h (à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 22h15.